

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit avril,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 20 avril 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU), Iréna BARDINET (Pouvoir donné à Valérie MARSAULT), Jacqueline GATTEPAILLE (Pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD).

Absents : Jean-Louis CANTET, Gilbert NASARRE et Mathieu POUGNAND.

Secrétaire de séance : Mathieu BERARD

OBJET : Conventions entre la commune d'Échiré et les associations ACTIGYM et AVENIR SPORTIF ÉCHIRÉ SAINT-GELAIS pour l'utilisation du parcours santé et des structures sportives

Le Maire expose.

En avril 2022, la commune d'Échiré a été labellisée « Terre de jeux 2024 ».

Pour faire honneur à ce label, la municipalité a souhaité développer la pratique sportive en plein air sur son territoire et a travaillé sur la conception d'un parcours santé et l'intégration d'équipements sportifs de musculation.

Ces équipements ont vocation à assurer une mixité d'usage entre pratique libre et pratique encadrée, sur des temps associatifs, scolaires, périscolaires, familiaux ou individuels.

Pour les associations, ces équipements de proximité pourraient offrir la possibilité de capter des nouveaux adhérents, de promouvoir le bénévolat. Les clubs pourront plus facilement proposer une initiation pour tous à la pratique physique et sportive et à l'engagement associatif, que ce soit aux enfants, aux adultes et aux retraités, sur les temps scolaire et périscolaire, ainsi que sur les temps de travail, familial ou libre.

Le 8 mars dernier, la commune a présenté le projet de parcours santé et d'équipements sportifs aux associations échiréennes et les buts poursuivis. Elle les a invitées à conventionner pour permettre l'animation et la gestion de ces équipements de proximité sur des créneaux dédiés.

Ces utilisations spécifiques viendront compléter les créneaux en accès libre qui seront garantis.

Le Maire présente à l'assemblée les deux projets de convention de mise à disposition des équipements avec les associations ACTIGYM Echiré Saint-Maxire (Yoga/Pilates/Gym adultes/Gym séniors) et ASESG - Avenir sportif Echiré Saint-Gelais (club de football).

Par délibérations en date du 28 avril 2023, le conseil municipal a approuvé :

- le dossier d'APD pour les travaux de conception du parcours santé, l'intégration d'équipements sportifs et l'aménagement d'aires de jeux ;
- le dossier de demande de subvention et le plan prévisionnel de financement associé à adresser à l'Agence Nationale du Sport au titre du Plan d'État « 5 000 terrains de sport » pour la conception d'un parcours santé et l'intégration de structure sportives à Echiré.

Il est demandé au conseil municipal :

- **d'approuver les termes des conventions présentées ;**
- **d'autoriser le Maire ou le 1^{er} adjoint délégué à les signer ainsi que tout document afférent.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 28 avril 2023

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,
Mathieu BERARD

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 04 MAI 2023
Notifié ou publié le : 04 MAI 2023